

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Compte rendu de la séance du 24 février 2021
3. Vote des subventions 2021 aux associations
4. Vote des comptes de Gestion et Administratif 2020 : budget principal et budget annexe du lotissement
5. Affectation du résultat (budget principal)
6. Vote du Budget Primitif 2021 : budget principal et budget annexe du lotissement
7. Vote des Taux
8. Montant des frais de fonctionnement des écoles
9. Attribution de la concession d'aménagement Hôtel restaurant du Val d'Aron
10. Acquisition d'une voie privée, classement dans le domaine public
11. Convention Nièvre Numérique
12. Modification convention chemins projet éolien
13. Point sur le PLUi
14. Point sur les installations du Camping
15. Rénovation éclairage public
16. Questions diverses

Le 20 Avril 2021, à 19h, les membres du conseil municipal se sont réunis au Centre Culturel, sous la présidence de M. Sébastien DESCREAUX, Maire.

Etaient présents : Mmes, MM. DESCREAUX Sébastien, Maire ; REININGER Alain, MARCEAU Caroline, GONIN Marie-Claire, DENOUEL Julien, GUINOT Sandrine, adjoints ; AGEZ Jean-Michel, GUILLODAT Odile, BERNARD Monique, COIGNAC Maryse, PELLETIER Gérard, M.-L. PARMENTIER, DENEUX Daniel, DUCREUX Roland, HERVÉ Guillaume, MULOT Michel, COMTE François, VALET Véronique, CIBICK Florence

Secrétaire de séance : Daniel DENEUX

Compte rendu de la séance précédente : adopté à l'unanimité

SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS

Délibération n° 2021-D-014

Caroline MARCEAU donne lecture détaillée au conseil des montants de subventions proposés aux associations par la commission VIE ASSOCIATIVE AFFAIRES SPORTIVES réunie le 22 mars et approuvés par la commission FINANCES en date du 7 avril. L'enveloppe totale reste identique à celle de 2020 et permet une réserve de 3 500 € en cas de difficultés ou d'imprévus.

Soumises au vote, ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET PRINCIPAL

Délibérations n° 2021-D-012 & D-013

Alain REININGER rappelle les grands principes de la comptabilité publique qui obligent la séparation des comptes entre le maire, ordonnateur, et le comptable public, liquidateur, et présente les comptes 2020 qui ont été étudiés par la commission finances du 7 avril et sont en tous points concordants avec ceux du comptable.

Les résultats de clôture du Compte Administratif 2020 s'établissent ainsi :

En section d'exploitation :

Dépenses :	1 449 895.76 €	Recettes : 1 603 427.80 €
Résultat de l'exercice =		+ 153 532.04 €
+ Résultat antérieur :		+ 259 446.50 €
Soit résultat de clôture 2020 =		+ 412 978.54 €

En section d'investissement :

Dépenses :	709 907.53 €	Recettes : 694 732.06 €
Résultat de l'exercice =		- 15 175.47 €

+ Résultat antérieur :	- 75 877.52 €
Soit résultat de clôture 2020 =	- 475 052.56 €

Restes à réaliser :

Dépenses :	90 089 €	Recettes : 394 102 €
Excédent de financement RàR :	304 013 €	

Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. REININGER, adopte à l'unanimité les comptes présentés.

AFFECTATION DU RESULTAT

délibération n° 2021-D-015

Compte tenu des résultats exposés précédemment, il existe donc un besoin de financement de la section d'investissement de 171 039.56 €.

Il est proposé une affectation du résultat sur le budget primitif 2021 de la commune comme suit :

- financement des dépenses d'investissement, au compte 1068 = 171 039.56 €.
- report en recettes de fonctionnement, au compte 002 = 241 938.98 €.
- report en dépenses d'investissement au compte 001 = 475 052.56 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'affectation proposée.

Alain REININGER précise que ces résultats favorables ont été obtenus grâce à une gestion maîtrisée des dépenses et des recettes, couvrent le remboursement de la dette en capital et permettent de dégager un autofinancement pour une partie des investissements.

Il signale également sa perplexité quant au calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement dont le montant de 110 €/habitant paraît disproportionné par rapport au montant moyen de 250 €/habitant des autres communes du territoire. Ce problème a été exposé au Directeur Départemental des Finances Publiques au cours d'une entrevue qui s'est tenue dernièrement en mairie en présence de M. BROUSSE, conseiller aux décideurs locaux, et est en cours d'analyse.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT COMMUNAL DE MARTIGNY

délibérations n° 2021-D-017 & n° 2021-D-018

En 2020 aucun terrain n'a été vendu, mais les demandes se concrétisent en 2021 pour les 9 lots réservés.

Alain REININGER communique les résultats synthétisés de clôture du Compte Administratif 2020 qui s'établissent ainsi :

DEPENSES : 51 027.84 €	RECETTES : 0 €
Résultat exercice 2020 =	- 51 027.84 €
Résultats cumulés =	- 225 507.24 €

Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. REININGER, adopte à l'unanimité les comptes présentés.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL

délibération n° 2021-D-019

Alain REINGINGER présente le projet de budget qui a été débattu en commission finances et a fait l'objet de discussions sur les urgences et priorités à mettre en œuvre, particulièrement sur les travaux d'isolation extérieure des écoles. D'ailleurs, la commission d'appel d'offres a déclaré la consultation sans suite, car une seule offre a été reçue, pour le lot 2. En accord avec la MOEV, il a été décidé de scinder ces travaux en deux opérations distinctes : l'école primaire André Jacquis en 2021 et l'école maternelle Arc en Ciel en 2022. Une nouvelle consultation des entreprises est en cours jusqu'au 27 mai.

Il fait part également des difficultés à élaborer les prévisions budgétaires du fait notamment de l'incertitude quant à l'obtention des subventions DETR et précise que les projets inscrits ne seront réalisés que s'ils sont subventionnés.

Puis il détaille les propositions d'inscriptions budgétaires par article ; celles-ci s'équilibrent pour la section de fonctionnement à 1 793 452.50 € et permettent un autofinancement de 365 511 €. Les investissements représentent une somme de 1 445 105 €.

Le conseil municipal approuve et vote à l'unanimité le budget tel que présenté.

VOTE DES TAUX POUR 2021

Délibération n° 2021-D-016

A. REININGER présente l'état de notification des bases prévisionnelles pour l'année 2021 qui est différent des années précédentes ; en effet, suite à la réforme fiscale, les parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes à partir de 2021, en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales. La sur ou sous compensation est neutralisée chaque année par application d'un coefficient correcteur.

Pour 2021, les ressources communales à compenser sont inférieures aux ressources de compensation, et après application du coefficient correcteur, la masse globale du produit fiscal attendu se monte à 725 172 € contre l'année passée 697 895 €, soit un supplément de recettes de 27 277 €.

Conformément aux engagements de l'équipe municipale, le budget 2021 a été construit à taux constants. Aussi, Alain REININGER invite le conseil à se prononcer sur le maintien des taux pour 2021.

François COMTE précise que le nouveau taux de la taxe foncière bâtie de 33.21 % correspond à l'addition du taux communal de 9,31 % et du taux du conseil départemental de 23.9%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les taux et le produit fiscal attendu comme suit :

	<i>Bases</i>	<i>Taux</i>	<i>Produit</i>
Taxe foncière bâtie	2 089 000	33.21% 9.31% + 23.9%	693 757 €
Taxe foncière non bâtie	160 400	33,59%	53 878 €
TOTAL PRODUIT FISCAL ATTENDU			747 635 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

délibération n° 2021-D-020

Les prévisions du budget primitif 2021 s'établissent, en fonctionnement à 982 722 € et à 1 009 650 € en investissement, comprenant les transferts de charges relatives aux stocks.

Les opérations réelles se résument au remboursement de la dette pour les dépenses (51 027€) et à la vente de terrains (70 862 €).

Le conseil municipal approuve et vote à l'unanimité le budget tel que présenté.

MONTANT DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

délibération n° 2021-D-021

Le Maire annonce que les dépenses de fonctionnement des écoles pour l'année 2020 se montent à 113 800 €, en hausse du fait de dépenses supplémentaires liées à la Covid (produits d'entretien et temps agent supplémentaire). Avec un total de 134 d'élèves, le montant de la participation des communes extérieures revient à 849.25 €/élève.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer cette participation à 850 €/élève

ATTRIBUTION DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT DU VAL D'ARON

délibération n° 2021-D-022

Alain REININGER expose au conseil le projet de rénovation de l'hôtel restaurant du Val d'Aron qui a pour objectif l'ouverture de 8 chambres et d'un restaurant traditionnel milieu/haut de gamme de 30 couverts.

La commune n'a pas la possibilité de porter l'opération et a décidé de désigner un concessionnaire qui a pour mission la réalisation de l'opération en respectant un cahier des charges strict ; la concession permet de déléguer à l'aménageur l'acquisition, la conception du projet de rénovation, la réalisation des travaux, la vente ou la location du bien, et le portage financier de l'opération.

La commission ad hoc réunie le 30 mars dernier, a pris connaissance du programme présenté par le candidat retenu, NIEVRE AMENAGEMENT, ainsi que du projet de contrat, et propose à l'unanimité de retenir NIEVRE AMENAGEMENT, sous réserve de l'obtention de subventions à hauteur de 120 000 € pour boucler le modèle économique.

Le conseil municipal valide à la majorité (une abstention) ce choix.

ACQUISITION D'UNE VOIE PRIVÉE & CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

délibération n° 2021-D-023

Suite à la demande des Transports CASSIER lors de la campagne électorale 2020, et à l'engagement des deux listes en présence, il est proposé que la commune achète pour l'euro symbolique la voie privée appartenant à AXEREAL, aux transports CASSIER et pour une petite partie au Conseil départemental 58, et de procéder ensuite à son classement dans le domaine public communal. Il faudra par la suite prévoir les travaux de réfection de cette route, dans le cadre de l'enveloppe communautaire des travaux de voirie, ainsi que l'extension de la conduite d'eau. Le Conseil départemental pourra subventionner ces travaux au titre des amendes de police, à hauteur de 30 %.

Adopté à l'unanimité.

CONVENTION NIEVRE NUMERIQUE

délibération n° 2021-D-026

Dans le cadre du projet de déploiement du Wifi4Eu, et pour mémoire, le conseil municipal avait validé lors de sa séance du 30 septembre 2020, le principe de conventionner avec Nièvre Numérique afin de procéder à l'installation du matériel. La convention n'a pas été signée immédiatement, car faute d'un débit suffisant, nous attendions l'arrivée imminente de la fibre, mais les travaux ont pris énormément de retard.

Nous sommes tenus par les délais européens de réaliser l'installation des bornes Wifi au plus tard en aout 2021 ; Nièvre Numérique nous propose aujourd'hui une solution afin d'atteindre le débit de 30M/bits, sans la fibre, et renouvelle sa proposition d'accompagnement technique gratuit ; Nièvre numérique serait alors l'interlocuteur de l'entreprise retenue pour les études, l'installation des points d'accès wifi, leur mise en service et leur maintenance, la commune restant maître d'ouvrage.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise le maire à signer la convention de partenariat avec Nièvre Numérique

MODIFICATION CONVENTIONS DANS LE CADRE DU PROJET EOLIEN

La commune a signé en mars 2019, avec la Sté Global Wind Power une promesse de servitudes sur les chemins ruraux. Or, la Sté Global Wind Power a été absorbée par la Sté Total Quadran, et nous devons en notre qualité de propriétaire autoriser cette nouvelle Société à déposer la Demande d'Autorisation Environnementale, comprenant notamment une demande de défrichement pour un parc éolien dont une partie des infrastructures se trouve sur le chemin rural de Maumigny à Diennes. Nous devons également donner un avis sur la remise en état du site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

Avis favorable à l'unanimité.

POINT SUR LE PLU

(bureau municipal du 22/03/2021)

Dans le cadre de la modification du PLU, les commissions urbanisme BLM et municipale se sont réunies le 17 mars et ont étudié les orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

POINT SUR LES INSTALLATIONS CAMPING GUINGUETTE PISCINE

Suite au désistement de la gérante retenue, le candidat classé en 2ème position a accepté d'assurer la gestion de la guinguette et du camping aux mêmes conditions. Le camping ouvrira le 1er mai et la Guinguette probablement mi-juin. Les travaux sont en cours de finalisation pour l'installation du matériel à la guinguette et les HLL sont mises en place mais il reste des finitions à réaliser. Nos agents techniques ont réalisé des travaux de rénovation des sanitaires du camping et d'agrandissement de la billetterie d'entrée de la piscine.

OUVERTURE DE LA PISCINE AUX ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE

Le maire fait part d'une nouveauté en 2021 : la mise à disposition de la piscine aux écoles Arc-en-ciel et André Jacquis ; en effet, cette idée lancée dès septembre 2020 a été accueillie favorablement par les directrices ; la suppression du transport en bus à la piscine DECIZE, doit permettre des économies et un gain de temps pour la natation, avec cependant un aléa d'importance : la météo. Ainsi la piscine accueillera dès le 31 mai les enfants des écoles.

RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC

Le SIEEEN ayant été retenu dans le cadre d'un appel à projets bénéficie d'importantes subventions et nous propose la rénovation complète de l'éclairage public avec de nouvelles technologies permettant d'importantes économies d'énergie tant au niveau de la consommation que des coûts de maintenance (environ 10 000€/an). Le coût total des travaux se monte à 330 100 € ht pour un reste à charge de la commune de 66 020 €, que nous pourrons payer sur 12 annuités. Un avis favorable de principe a été donné.

QUESTIONS DIVERSES

MICROFOLIES : Maryse COIGNAC annonce que le projet se concrétise et que CERCY est la première commune du territoire à bénéficier du musée numérique, qui se tiendra dans la salle des mariages de fin mai à fin juin, avec une large amplitude d'ouverture. Le planning des permanences sera diffusé dès sa mise au point définitive.

FESTIVAL SUR LE CHEMIN DES PIONNIERS : Marie-Laure PARMENTIER explique que dans le cadre du festival organisé par le conseil départemental, nous avons souhaité participer en accueillant une exposition sur l'immigration dans le département de la Nièvre "Demain le monde les migrations pour vivre ensemble" . Celle-ci se tiendra du 17 au 21 mai à la bibliothèque municipale.

VACCINATIONS COVID : FLorence CIBICK demande si la commune a envisagé d'organiser des vaccinations ?
→ *ce n'est pas possible du fait qu'il faut être adossé à un centre hospitalier. Par contre, le secrétariat de mairie prend les inscriptions des personnes qui n'ont pas la possibilité de le faire elle-même par Internet.*

VIE MUNICIPALE : Sandrine GUINOT fait part des propositions de la dernière commission, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire

- organisation des réunions de quartier à partir du mois de septembre
- manifestation d'accueil des nouveaux arrivants, le 18 juin, à l'espace fluvestre, ou local de pêche selon météo
- les travaux au foyer sont terminés et ont bien embelli cette salle.

La séance est levée à 22h20.